

1. Schéma du dispositif institutionnel
2. L'association Les Fogières
3. Conséquences attendues sur le fonctionnement et la relation association-établissement

1- Schéma du dispositif institutionnel

ETAT Décentralisation (1982)	Code de la Famille et de l'Action Sociale Comprenant l'action sociale en faveur de l'enfance
DEPARTEMENT Parmi ses compétences Parmi ses services Délégation de service public agrément /convention	Mission de Protection de l'Enfance Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
Projet associatif ASSOCIATION LES FOGIERES (loi 1901) Délégation de la gestion courante	Son objet : Accueil d'enfants et d'adolescents en difficultés ----- Son rôle : Gestion d'établissements sociaux et médicaux- sociaux
au directeur MECS Les Fogières	----- autre structure possible
Pas d'entité juridique	Mise en œuvre du projet d'établissement en cohérence avec le projet associatif

2- L'association Les Fogières

L'organe décisionnel (CA, Bureau) est composé de personnes **bénévoles** partageant les mêmes valeurs d'humanisme et de militantisme.

L'association est représentée légalement par **son président** qui engage sa **responsabilité personnelle**

Les administrateurs ont écrit un **projet associatif**, dont les lignes de force sont :

- **Non-lucrativité**
- **Réflexion sur le sens de son action**
- **Collaboration avec les pouvoirs publics**
- **Maintien d'une implantation locale apaisante**
- **Accompagnement éducatif « pour grandir, pour se construire » par le « faire avec » et le « prendre soin »**
- **Nécessité d'un échelon opérationnel (directeur et salariés) **adhérant aux valeurs** de l'association**
- **Communication sur nos actions, alerte sur les besoins**

Le CA se réunit 6 fois par an en plus de l'Assemblée Générale annuelle.

Le CA définit la politique générale basée sur son projet associatif.

Le directeur met en œuvre cette politique

L'association est responsable financièrement

L'association (seule entité juridique) reçoit le **financement public** de la part du Conseil Départemental pour le fonctionnement et l'investissement de la MECS. **Elle en est responsable et doit en rendre compte**, ce qui est officiellement fait lors de son Assemblée Générale.

Elle peut avoir un budget propre (cotisations, évènements...).

L'association a fonction d'employeur

L'association est acteur auprès des élus du Conseil Départemental

Délégations particulières des administrateurs: relations avec les salariés et Ressources humaines, relations extérieures

Commissions: finances, travaux, COMEX (communication externe), gîte, projets, écriture documents officiels, programmation investissements, 40 ans, éthique....

Autres participations : AMEL, Conseil de maison, séminaire annuel...

3- Conséquences attendues sur le fonctionnement et la relation association-établissement

Les élus de l'association, bénévoles, sont amenés à **déléguer** à des professionnels la mise en œuvre de leur projet associatif.

Le directeur de l'établissement agit par délégation du président de l'association et sous son contrôle : le directeur doit **rendre compte** de sa mission.

Le Document Unique de Délégation (issu de la loi de 2002) liste les **missions** du directeur et les **délégations** qu'il reçoit du président dans 4 domaines :

- La conduite de la définition et de la mise en œuvre du **projet d'établissement**
- La gestion et l'animation des **ressources humaines**
- La gestion budgétaire, **financière** et comptable
- La coordination avec les institutions **partenaires**

(ces délégations peuvent être totales ou partielles et révisables)

Cela nécessite la transparence et la confiance entre l'association et la direction et l'entretien d'un dialogue permanent entre président et directeur pour assurer le suivi du bon fonctionnement de l'établissement.

Les salariés ont un lien de subordination avec l'association employeur dans le cadre d'un contrat de travail. Ils sont sous l'autorité du directeur.

L'association est en mesure de bloquer toute activité reconnue contraire à ses valeurs (ex : non prise en compte de la souffrance des enfants).

L'association sait reconnaître et apprécier la qualité du travail éducatif dans l'accompagnement des enfants.